



CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

Assistance à maîtrise d'ouvrage

CAHIER DES CHARGES

Prestation intellectuelle

« Recherche des éléments complémentaires nécessaires à la finalisation du dossier de demande d'agrément en tant que Conservatoire Botanique National (CBN) »

Remise des offres par courrier électronique : cbaf.mque@orange.fr
Date limite de réception : vendredi 16 novembre 2012 à 17H00

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU CONTEXTE

Le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE (CBM_Q) est une association qui relève de la loi du 01 juillet 1901. Ses principales missions sont : la connaissance et le suivi de la flore autochtone ainsi que des milieux naturels de la Martinique ; la conservation et la valorisation des éléments rares et menacés de ce patrimoine naturel ; l'appui technique et l'expertise auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales ; l'information et la sensibilisation du public.

Le CBM_Q s'est engagé dans la procédure de demande d'agrément en qualité de Conservatoire Botanique National (CBN). Cet agrément est délivré par le Ministère de l'Ecologie, et la procédure est décrite dans l'arrêté ministériel du 22 mai 2006.

Un projet de dossier de demande d'agrément a déjà été présenté (annexe). Les services de l'Etat ont demandé que des compléments, en particulier d'ordre institutionnel et budgétaire, y soient apportés pour la demande officielle. Le dossier de demande d'agrément doit être remis au Ministère dans les meilleurs délais.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA MISSION

La mission a pour objet de rechercher et de fournir au CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE les éléments nécessaires à la rédaction des chapitres complémentaires utiles à la finalisation du dossier de demande d'agrément.

ARTICLE 3 - CONTENU DE L'ETUDE

Eléments concernant le statut juridique du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

L'actuel statut d'association de type loi 1901 ne convient plus et le CBM_Q a choisi de changer, pour le statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il est demandé :

- de présenter les options possibles dans les Statuts du futur GIP ;
- de présenter la chronologie de la procédure de création de ce GIP.

Eléments concernant les partenariats du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

Les missions du CBM_Q croisent plusieurs responsabilités, programmes et autres missions, qui sont portés par diverses institutions de Martinique. Il est demandé de rechercher les points de convergence sur lesquels le CBM_Q construira ses partenariats :

- avec les Collectivités locales [Conseil Régional, Conseil Général, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Municipalités],
- avec les principaux acteurs de la connaissance et de la protection du patrimoine végétal (UAG, CELRL, PNRM, Rectorat, Associations),
- avec les gestionnaires d'espaces de la Martinique (PNRM, ONF).

Eléments concernant les prévisions budgétaires du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

L'organigramme du CBM_Q sera conçu comme étant évolutif, selon un plan de développement tendant vers un fonctionnement optimal. Il est demandé :

- de préparer les prévisions budgétaires pour un budget annuel évolutif ;
- de préparer les prévisions budgétaires globales, pour la durée de l'agrément (5ans), pour la réalisation des missions du CBM_Q;
- de rechercher les financements européens, nationaux et régionaux qui pourront être sollicités afin de permettre la réalisation des missions du CBM_Q.

ARTICLE 4 - DEBUT ET SUIVI DE LA MISSION

La mission débutera dès la signature de la convention.

La mission sera menée en concertation avec le Bureau et la Directrice du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE.

ARTICLE 5 - RENDU DU RAPPORT FINAL

Le rapport final sera remis le plus tôt possible, et au plus tard le jeudi 28 février 2013.

Le rapport final sera remis en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire gravé sur CD-Rom.
Les formats utilisés seront : Word ; Excel.

La synthèse des résultats sera également remise sur support informatique au format *PowerPoint*, à l'usage de présentations diverses.

Tous les documents seront transmis sous une forme modifiable.

ARTICLE 6 - REMUNERATION

Le prix est hors TVA et est établi en tenant compte :

- de tous les frais de reprographie et d'envoi au CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE des documents à fournir ;
- de tous les frais liés à l'acquisition ou la production de données, qu'elles soient bibliographiques ou issues de recherches, à leur interprétation et à leur mise en forme ;
- de la participation aux réunions avec le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE.

Le mode de règlement choisi par le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE est le virement.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le délai global de paiement est de 30 jours.

ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Les candidats seront présélectionnés sur leur dossier de candidature qui comprendra :

- un *curriculum vitae* détaillé ;
- une note de présentation précisant notamment le niveau d'expérience et de connaissance de la problématique, les références de réalisation de missions similaires.

Les candidats retenus seront conviés à se présenter devant un jury de recrutement.

La décision finale sera prise avant la fin du mois de novembre 2012.

Le premier critère de jugement (50%) sera la valeur technique des prestations des candidats, mise en évidence dans leur note de présentation. Seront particulièrement examinés :

- Leur expérience dans le montage de projets ainsi que dans les constructions budgétaires ;
- Leur sens des démarches partenariales et des programmes multi partenariaux ;
- Leur connaissance des acteurs institutionnels de l'environnement au niveau régional et national ;
- Leur connaissance des politiques nationales et européennes dans le domaine de la gestion de la biodiversité ;
- Leur connaissance de la législation relative à l'environnement.

Le second critère de jugement (20%) sera le délai de réalisation de la mission, eu égard à la nécessité de finaliser le plus rapidement possible le dossier de demande d'agrément.

Le troisième critère de jugement (30%) sera le prix de la prestation.

ARTICLE 8 - REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises par courrier électronique le plus tôt possible, et au plus tard le vendredi 16 novembre 2012 à 17h00, à l'adresse suivante : cbaf.mque@orange.fr.

Les offres seront adressées à:
Monsieur le Président
CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE
Espace Culturel Camille DARSIERES
BP 4033
97254 Fort-de-France CEDEX

ARTICLE 9 - DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser à :

Madame Elisabeth CHALONO

Directrice

CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

Téléphone : 0596 63 49 09 / 0696 83 22 83

Télécopie : 0596 51 49 53

cbaf.mque@orange.fr



CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Prestation intellectuelle

« Recherche des éléments complémentaires nécessaires à la finalisation du dossier de demande d'agrément en tant que Conservatoire Botanique National (CBN) »

ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES

EXTRAIT du PROJET

**« DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL,
pour un agrément sur le territoire de la Martinique »**

(présenté par le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE en octobre 2011)



CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

PROJET

DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL

Pour un agrément sur le territoire de la Martinique

**Présenté par Monsieur Philippe JOSEPH,
Président du Conservatoire Botanique de Martinique**

Octobre 2011

Signature

SOMMAIRE

Première partie

Présentation du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

A. Contexte général	p.4
Contexte général	
B. Historique	p.16
I.Le Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (CBAF)	
1. Période de mise en place : 2002 - 2005	
2. Période 2006 - 2010	
a) Le CBAF	
b) L'Antenne Martinique du CBAF	
II.Le Conservatoire Botanique de Martinique (CBM _Q)	
C. Organisation	P.19
I.Structure	
1. Statut juridique	
2. Adresse et contacts	
II. Administration et fonctionnement	
1. Fonctionnement et organigramme	
2. L'Equipe administrative	
3. L'Equipe scientifique	
4. Le Conseil Scientifique	
IV. Moyens matériels	
1. Budgets	
2. Locaux et équipements	
3. Matériel de bureautique et scientifique	
V.Partenariats	
D. Territoire d'agrément et dénomination sollicités	p.31

Deuxième partie

Missions du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE

A. Mission de connaissance du patrimoine végétal / de la flore et des espaces naturels ...	p.33
---	------

Actions à entreprendre et à poursuivre en 2012

- I. La base de données
- II. Les inventaires des espaces naturels
- III. L'Herbier
- IV. Iconographies
- V. Fonds documentaire
- VI. Révision de la liste des espèces protégées par arrêté ministériel
- VII. Les espèces endémiques
- VIII. Le programme *Guaicum officinale*
- IX. Le programme *Tanaecium crucigerum*

Perspectives 2013/2017

X. Définition des priorités de sauvegarde

XI. Le programme *Colubrina elliptica*

XII. Le Programme Myrtacées

XIII. Le programme Arécacées

XIV. Le programme *Sapindus saponaria*

XV. Le programme *Entada gigas*

B. Mission de sauvegarde du patrimoine menacé p.40

I. Conservation *in situ*

1. Programme de protection des espaces

2. Les espèces introduites potentiellement envahissantes

3. Renforcement de populations et réintroduction

II. Conservation *ex situ*

1. Collections de diaspores

2. Cultures sous abris

III. Un plan national de conservation d'une espèce

C. Mission d'expertise et d'appui technique p.43

D. La spécialisation du CBM_Q p.44

E. Mission d'éducation et de d'information des publics p.45

Actions à entreprendre et à poursuivre en 2012

I. Le site Internet

Perspectives 2013/2017

II. Publications des *Lobelia*

III. La Cellule pédagogique

IV. Opérations d'information

Troisième partie

Coopération avec le Conservatoire Botanique des îles de Guadeloupe

A. Connaissance de la flore, des espaces naturels et de leurs éléments rares et menacés

I. La base de données

II. Les espèces endémiques

III. Le Programme *Guaiacum officinale*

IV. Le Programme *Colubrina elliptica*

V. Le Programme Myrtacées

VI. Le Programme Arécacées

B. Conservation *in situ* p.48

Les espèces introduites potentiellement envahissantes

C. Conservation *ex situ* p.48

Collections de diaspores et cultures sous abris

D. La spécialisation du CBM_Q p.48

Première partie
Présentation du CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE (CBM_Q)

B. Historique

I. Le Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (CBAF)

1. Période de mise en place : 2002 - 2005

Le *Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (CBAF)* a été l'aboutissement de nombreux travaux menés dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, et la concrétisation de plusieurs volontés œuvrant pour une protection pérenne du patrimoine végétal des Antilles françaises (annexe 1).

Le *Conservatoire Botanique des Antilles Françaises* était composé :

- de l'*Antenne de la Guadeloupe du Conservatoire Botanique des Antilles Françaises* (créée en décembre 2001) ;
- de l'*Antenne de la Martinique du Conservatoire Botanique des Antilles Françaises* (créée en février 2002).

La décision ministérielle de ne proposer qu'un seul agrément en tant que Conservatoire Botanique National, pour les Antilles françaises, impliquait alors que ces deux associations indépendantes et autonomes dans leurs fonctionnements se fédèrent autour d'un projet scientifique commun, porteur de la demande d'agrément. C'est dans ce but qu'a été créé le CBAF le 18 octobre 2003.

Durant les trois premières années, l'*Antenne de la Martinique* a été le siège du CBAF: elle en a assuré la Présidence ainsi que la responsabilité administrative.

Le bilan 2003- 2005 ainsi que les programmes prévisionnels 2005-2010 ont été validés par le Conseil Scientifique du *Conservatoire Botanique des Antilles Françaises* en décembre 2005. Annexe 1 : CBAF - Bilan et Perspectives – Réunion du Conseil Scientifique – Décembre 2005.

2. Période 2006 - 2010

a) Le CBAF

Au cours de l'année 2006, différents échanges ont eu lieu avec la Fédération Nationale des CBN, autour du dossier scientifique de 2005 et de la faisabilité de la demande d'agrément du CBAF.

-La réflexion liée à la structure bicéphale du CBAF et à son inadéquation avec un fonctionnement optimum a débuté, parallèlement à la consultation des collectivités de la Martinique.

-Conformément aux statuts du CBAF, le changement de Présidence est intervenu en octobre : l'*Antenne de la Guadeloupe* devenait à son tour le siège du CBAF et en assurait la responsabilité administrative pour trois années.

Au cours de l'année 2007 l'activité au sein du CBAF a été suspendue, dans l'attente de la réponse ministérielle au courrier envoyé début juin, courrier demandant un agrément pour chacune des îles du *CBAF*.

A partir de janvier 2009, suite à la réponse positive du Ministère permettant à chaque Antenne (Guadeloupe et Martinique) du *Conservatoire Botanique des Antilles Françaises* de demander l'agrément en tant que Conservatoire Botanique National, l'activité au sein du CBAF a été réduite à quelques échanges en vue de préparer la dissolution de l'association.

La dissolution du CBAF a eu lieu le 29 octobre 2010 en Assemblée Générale extraordinaire. Il a également été décidé une coopération scientifique entre les deux Conservatoires.

b) L'Antenne Martinique du CBAF

En 2007, la vie associative ainsi que l'activité scientifique ont été très fortement perturbées : par le cyclone DEAN au mois d'août, par la maladie de la Présidente et le décès du Trésorier les semaines qui suivirent, puis par le séisme de novembre.

En 2008 sont apparus des dysfonctionnements, liés d'une part à la non attribution de la subvention de fonctionnement accordée annuellement par le Conseil Général, et d'autre part à l'absence d'une véritable équipe scientifique rémunérée.

L'année 2009 fut une année difficile avec les événements sociaux de février qui ont réduit pendant plus d'un mois l'activité du Conservatoire, et avec la persistance des dysfonctionnements de l'année précédente.

En 2010, le déménagement prévu pour janvier n'a débuté que quatre mois plus tard, entraînant de très fortes perturbations du fonctionnement. Pour la troisième année consécutive, le Conseil Général n'a pas accordé sa subvention de fonctionnement.

-En septembre Philippe JOSEPH et Jean-Pierre FIARD, membres de la Commission Scientifique et jusqu'alors bénévoles, ont souhaité changer de statut et ont demandé à être indemnisés. Les opérations majeures n'ont pas été finalisées et un nouveau mode de fonctionnement s'est avéré nécessaire. Jean-Pierre FIARD a démissionné de l'association afin de rendre possible une éventuelle contractualisation.

-En septembre également, la question du paiement d'un droit d'utilisation pour les photographies autres que celles de la collection du Conservatoire a été soulevée. Les illustrations des dernières pages du site internet (majoritairement de la collection de Jean-Pierre FIARD) n'ont pas été validées.

Lancement de la procédure de demande d'agrément

-Décision a été prise à l'Assemblée Générale du 29 janvier 2010 d'entamer la procédure de demande d'agrément pour la Martinique.

-Le changement d'appellation de l'association ainsi que les modifications des Statuts ont été adoptés le 29 octobre 2010 en Assemblée Générale extraordinaire.

-Guillaume GIGOT, Chargé de projet Outre-mer à la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux a effectué une prise de contact en juin 2010 et a sollicité un entretien en novembre 2010. Il a également fait parvenir de la documentation relative aux CBN, à l'occasion de la modification des Statuts (octobre).

II. Le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE (CBM_q)

La déclaration initiale de l'association a été publiée au Journal Officiel du 6 juillet 2002, sous l'appellation *Antenne de la Martinique du Conservatoire Botanique des Antilles Françaises*.

Le siège de l'association a été inauguré en décembre 2003 et les activités de conservation ont débuté en 2004.

Suite à la dissolution du CBAF, l'association martiniquaise a changé d'appellation le 29 octobre 2010 et se nomme désormais : CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE (CBM_q).
Annexe 2 : Publication du changement de dénomination au Journal Officiel du 26 mars 2011.

C. Organisation

I. Structure

1. Statut juridique

Le CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE MARTINIQUE est une association «de type loi 1901», dont les membres sont des personnes morales (au nombre de 12) ainsi que des personnes physiques (au nombre de 12).

- Numéro SIREN : 442 734 026.
- Code APE : 94992.
- Numéro SIRET : 442 743 026 00010.

Annexe 3 : Les Statuts du CBM_Q modifiés en Assemblée Générale du 29 octobre 2010.

Annexe 4 : Le Règlement intérieur du CBM_Q (qui doit être modifié pour être en adéquation avec le nouveau mode de fonctionnement).

Les membres/personnes morales du CBM_Q sont actuellement :

- Membres de droit / Membres fondateurs :
 - Société des Galeries de Géologie et de Botanique (SGGB) représentée par Mr CHARLES SAINTE CLAIRE Philippe
 - Ville de Fort-de-France représentée par Mr LAGUERRE Didier
 - Conseil Général représenté par Mr JEANNE-ROSE Athanase
 - Conseil Régional représenté par Mr CHAUVET Camille
- Membres associés :
 - Parc Naturel Régional de la Martinique
- Membres actifs (personnes morales) :
 - CIRAD-PRAM
 - Office National des Forêts
 - Rectorat
 - Ville des Anses d'Arlet
 - Ville du Gros-Morne
 - Ville du Lamentin
 - Ville du Marin
 -

Les membres actifs (personnes physiques) sont actuellement :

- BERNARD Jean-François
- CHARLES SAINTE CLAIRE Philippe
- de GRANDMAISON Madeleine
- DELBLOND Michel
- DUMBARDON-MARTIAL Eddy
- EDMOND Elmiré
- GUEREDRAT Jean-Alfred
- JOSEPH Philippe
- NJOH ELLONG Joëlle
- TOURBILLON Pascal (ASSAUPAMAR)
- VATON Simone
- ZECLER Marie-Claude

Au Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 l'Etat, représenté alors par la DIREN Martinique, a préféré ne plus être membre de droit du CBM_Q. Dorénavant l'Etat, représenté depuis Janvier 2011 par la DEAL Martinique, est invité permanent aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Au regard de l'ampleur des défis à relever et de l'enjeu pour l'ensemble du territoire de la Martinique, il s'avère que la structure associative n'a pas permis l'implication optimale des Collectivités et des Gestionnaires d'espaces naturels. Une réflexion sur la recherche d'un statut plus adéquate est à mener.

2. Adresse et contacts

Les locaux du siège social sont mis gracieusement à la disposition du CBM_Q par la Ville de Fort-de-France, par convention de partenariat.

Siège social : Espace culturel Camille DARSIERES, rue SCHOELCHER, 97200 FORT-DE-FRANCE.

Adresse postale : B.P. 4033, 97254 FORT-DE-FRANCE CEDEX.
Téléphone fixe : 0596 63 49 09. Téléphone mobile : 0696 83 22 83.
Télécopie : 0696 51 49 53.
Adresse électronique : cbaf.mque@orange.fr

II. Administration et fonctionnement

1. Fonctionnement et organigramme

Le fonctionnement en place depuis l'origine ayant montré ses limites, un nouveau mode de fonctionnement sera établi dans le cadre de la demande d'agrément.

Le Conseil d'Administration est habilité à prendre les décisions nécessaires à l'administration de l'association, et à mener à bien les négociations relatives à la réalisation de son projet (Article 11 des Statuts, annexe 3).

Les membres du Conseil d'Administration, élus en Assemblée Générale du 13 juin 2008, sont :

Membres de droit

- Société des Galeries de Géologie de Botanique, représentée par Mr CHARLES SAINTE CLAIRE Philippe
- Ville de Fort-de-France, représentée par Mr LAGUERRE Didier
- Conseil Général représenté par Mr JEANNE-ROSE Athanase
- Conseil Régional, représenté par Mr CHAUVET Camille

Membres élus

- BERNARD Jean-François
- DELBLOND Michel
- EDMOND Elmiré
- GUEREDRAT Jean-Alfred
- JOSEPH Philippe
- NJOH ELLONG Joëlle
- Ville du Marin

Le Bureau est composé d'un Président et d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Trésorier-Adjoint (Article 12 des Statuts, annexe 3).

Les membres du Bureau, élus par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008 (modification en Assemblée Générale du 30 janvier 2009), sont :

Président : JOSEPH Philippe

Vice Président : Ville de Fort-de-France (LAGUERRE Didier)

Secrétaire : GUEREDRAT Jean-Alfred

Secrétaire - Adjoint : EDMOND Elmire

Trésorier : Ville du Marin (PANOR Laurent)

Trésorier - Adjoint : Société des Galeries de Géologie et de Botanique (CHARLES SAINTE CLAIRE Philippe)

La Directrice est responsable du bon fonctionnement administratif. Elle participe aux travaux de la Commission scientifique, elle fait des propositions au Conseil d'Administration et assure l'exécution et le suivi des décisions. La Directrice peut faire appel à toutes les personnes compétentes nécessaires. (Article 8 du Règlement intérieur, annexe 4).

La Secrétaire assure la gestion courante et la bonne marche administrative, sous la responsabilité de la Directrice. La Secrétaire assure également la comptabilité, avec l'aide d'un Expert-Comptable. En fin d'exercice, les comptes sont vérifiés par un Expert-Comptable puis contrôlés par un Commissaire aux Comptes agréé (Article 10 du Règlement intérieur, annexe 4).

La Commission scientifique est constituée de membres bénévoles du CBM_Q qui sont des scientifiques reconnus. Plusieurs de ces scientifiques sont auteurs de travaux à l'origine de la création du Conservatoire Botanique de Martinique. Annexe 5 : composition initiale de la Commission Scientifique.

La Commission scientifique a joué un rôle primordial lors de la création du Conservatoire en participant très activement à l'élaboration ainsi qu'à une part conséquente de la réalisation des programmes.

Le fonctionnement initial prévoyait que les propositions de la Directrice soient validées par la Commission. La spécialisation des missions à mener a engendré davantage de véritables travaux scientifiques que de simples validations. Philippe JOSEPH et Jean-Pierre FIARD ayant demandé à être indemnisés, les activités de la Commission ont ralenti à partir de 2009 et elles ont presque cessé en 2010.

La nécessité d'une équipe scientifique rémunérée s'est alors imposée.

L'organigramme du CBM_Q en vigueur jusqu'à ces derniers mois est amené à évoluer prochainement, compte tenu du nouveau fonctionnement qui doit être mis en place.

2. L'Equipe administrative

-La Directrice Elisabeth ETIFIER-CHALONO: CDI à temps complet ; salariée du CBM_Q.

-La Secrétaire Patricia ALFRED : CDI à temps complet. Employée municipale de la Ville de Fort-de-France, elle est mise à la disposition du CBM_Q.

3. L'Equipe scientifique

Cette équipe scientifique est en cours de modification ; elle devra dès que possible être renforcée, au moins par des postes à temps partiels.

Le Pôle Botanique fondamentale /Information et communication: partie «taxon» de la base de données, nomenclature, iconographie, herbier, synthèses pour les mesures législatives, synthèses pour la communication.

- Un poste de botaniste.

Le Pôle Espaces /Ecosystèmes : partie «espaces et stations» de la base de données, caractérisation des espaces et des écosystèmes, inventaires ZNIEFF, écologie, cartographie, espèces envahissantes.

- Un poste de botaniste - écologue.

Le Pôle technique

- Un poste de technicien saisies et gestion informatiques : inventaires, herbier, documentation, iconographie, SIG.
- Un poste de technicien cultures *ex situ* : participation aux récoltes sur le terrain ; entretien et gestion des cultures ; participation aux programmes de renforcement et de réintroduction.

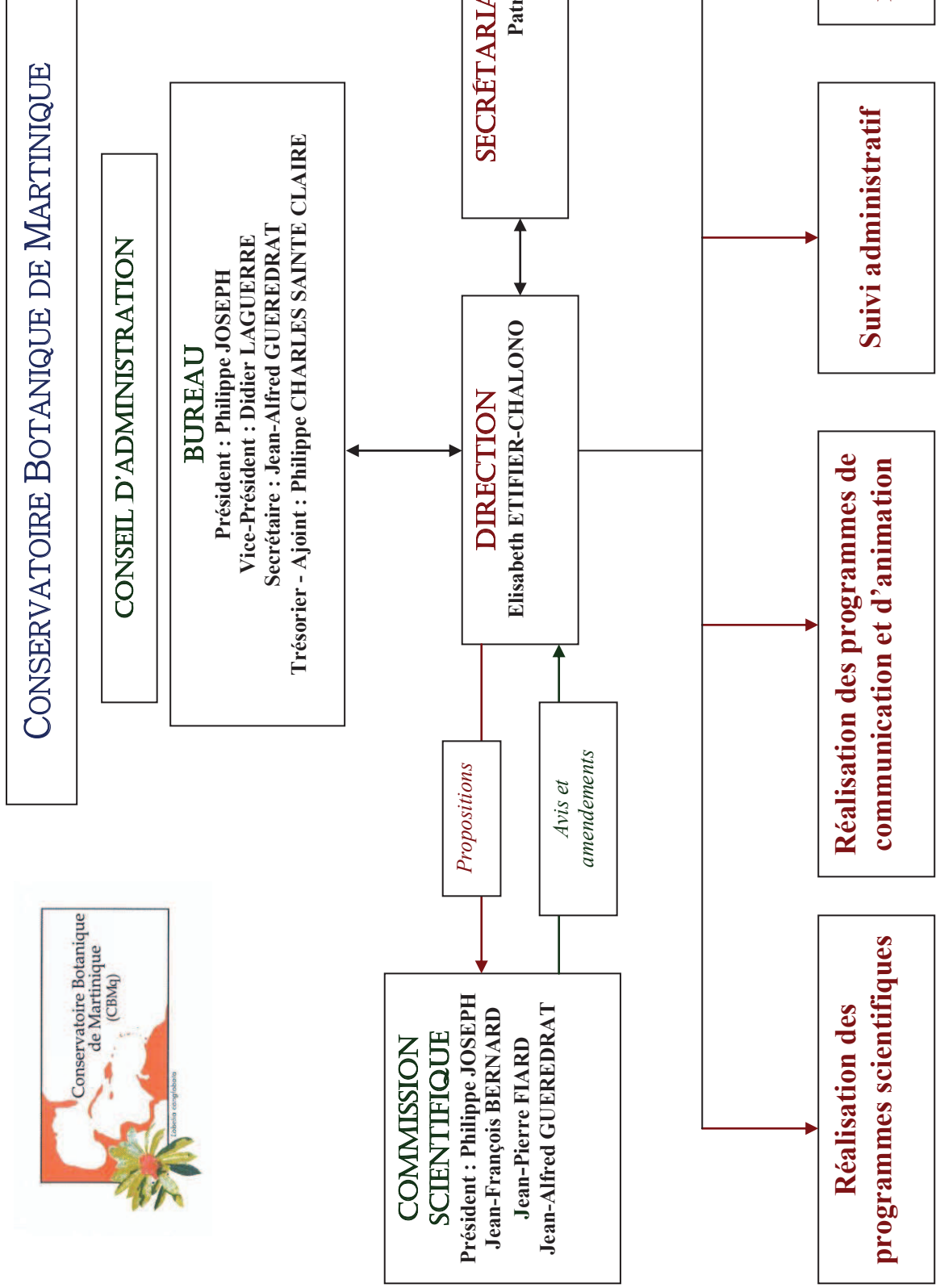
Les postes pourvus pour l'instant :

Le Pôle Botanique fondamentale /Information et communication : la Directrice, à temps partiel.

Le Poste de technicien cultures *ex situ* : le responsable de la pépinière de la Ville de Fort-de-France, mis à disposition pour un temps partiel.

4. Le Conseil scientifique

Jusqu'à la dissolution du CBAF, le Conseil Scientifique était commun au Conservatoire de la Guadeloupe et au Conservatoire de la Martinique. Un nouveau Conseil Scientifique, chargé d'examiner les bilans scientifiques et de valider les propositions de programmes du CBM_Q, doit être mis en place. La composition de ce Conseil Scientifique sera soumise à l'approbation du Ministère chargé de l'agrément.



IV. Moyens matériels

1. Budgets

FONCTIONNEMENT

Partenaire	Exercice 2006		Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2010	
	15 500,00 €	11 %	17 500,00 €	12 %	50 000,00 €	35 %	50 000,00 €	35 %	50 000,00 €	32 %
ETAT (DIREN)/ Inventaire ZNIEFF			20 130,00 €				23 100,00 €			
Conseil Régional de Martinique	30 000,00 €	21 %	27 480,00 €	18 %	32 000,00 €	22 %	32 000,00 €	22 %	40 000,00 €	25 %
Conseil Général de Martinique	34 375,00 €	24 %	44 261,00 €	29 %	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%
Ville de Fort-de- France/Estimation	60 000,00 €	43 %	60 000,00 €	40 %	60 000,00 €	42 %	60 000,00 €	42 %	65 000,00 €	42 %
Cotisations	1 410,00 €	1 %	1 110,00 €	1 %	1 020,00 €	1 %	1 320,00 €	1 %	1 410,00 €	1 %
TOTAL	141 285,00 €	-	150 351,00 €	-	143 020,00 €	-	143 320,00 €	-	156 410,00 €	-

INVESTISSEMENT

	Exercice 2006		Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009		Exercice 2010	
	-		3 280,00 €	100%	5 140,00 €	70%	7 944,00 €	69%	800,00 €	70%
Conseil Régional de Martinique	-		-		2 215,40 €	30%	3 498,00 €	31%	400,00 €	30%
Conseil Général de Martinique	-		-		0,00 €	0%	-	0%	0,00 €	0%
TOTAL					7 355,40 €	-	11 442,00 €	-	1 200,00 €	-

Budgets prévisionnels pour l'année 2012

Ces budgets prévisionnels doivent être adoptés prochainement (Conseil d'Administration et Assemblée Générale avant la fin de cette année).

Fonctionnement

Dans la perspective d'un nouveau fonctionnement, le poste des salaires augmente considérablement. D'éventuels accords de Partenariats pourront modifier la répartition des recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
A. SALAIRES ET HONORAIRES : 264 259 €	
Directeur de l'Antenne (scientifique et administratif)	65 000,00 €
Botaniste écologue	65 000,00 €
Technicien saisies et gestion informatiques	40 305,00 €
Technicien cultures <i>ex situ</i>	40 305,00 €
Secrétariat	40 305,00 €
Etudiants (gratifications forfaitaires de stage) et stagiaires	4 000,00 €
6) Expert-comptable	4 294,00 €
7) Commissaire aux comptes	5 050,00 €
B. ASSURANCES : 1 500 €	1 500,00 €
C. LOCAUX DU SIEGE : 22 295 €	22 295,00 €
D. LA SERRE : 5 500 €	5 500,00 €
E. COMMUNICATIONS - AFFRANCHISSEMENTS : 3 000 €	3 000,00 €
F. MATERIEL : 1 500 €	1 500,00 €
G. DEPLACEMENTS, RENCONTRES ET FORMATIONS : 8 000 €	8 000,00 €
H. INFORMATION ET EDUCATION DES PUBLICS : 3 000 €	3 000,00 €
I. VIE DU Conservatoire : 1 800 €	1 800,00 €
J. FRAIS BANCAIRES	270,00 €
K. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 800,00 €
L. DOTATION IFC	3 000,00 €
M. MEDECINE DU TRAVAIL	100,00 €
N. PUBLICATION DES COMPTES	50,00 €
O. DIVERS : 1 000 €	1 000,00 €
TOTAL GENERAL	322 074,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Cotisations	1 290,00 €
Estimation Partenariat (Ville de Fort-de-France)	107 210,00 €
ETAT (subvention/Fonctionnement)	100 000,00 €
ETAT (subvention/Inventaires ZNIEFF)	18 000,00 €
Conseil Général (subvention)	47 787,00 €
Conseil Régional (subvention)	47 787,00 €
TOTAL GENERAL	322 074,00 €

Investissement

Les investissements liés aux actions prioritaires ont été pris en compte. D'éventuels accords de Partenariats pourront modifier la répartition des recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Mission de connaissance	
Conception de 4 bases de données : documentation/iconographie/herbier/conservation <i>ex situ</i>	5 000,00 €
Ordinateur iconographie/cartographie	2 000,00 €
Véhicule	15 000,00 €
GPS avec cartographie intégrée	2 000,00 €
Appareil photo avec objectifs et cartes mémoires	2 000,00 €
Ouvrages/Documentation	1 000,00 €
Herbier: rayonnages pour rangement	6 000,00 €
Herbier : matériel de rangement et de montage des échantillons	2 000,00 €
Conservation <i>ex situ</i>	
Bac à compost	500,00 €
TOTAL	35 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
ETAT	17 750,00 €
CONSEIL REGIONAL	8 875,00 €
CONSEIL GENERAL	8 875,00 €
TOTAL	35 500,00 €

2. Locaux et équipements

Le siège

La Ville de Fort-de-France, par convention, met à disposition du CBM_Q les locaux où est installé le siège de l'association. Initialement installé au Parc Aimé CESAIRE, le siège a déménagé en mai 2010, pour cause de rénovation des bâtiments.

Le bâtiment qui abrite le siège du CBM_Q était anciennement le Palais de Justice de Fort-de-France ; il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Le bâtiment est actuellement l'Espace Culturel Camille DARSIERES, occupé par certains ateliers du Service Municipal d'Action Culturelle (SERMAC) de la Ville de Fort-de-France.

Les trois salles du siège couvrent une surface totale de 89, 94 m²

- L'accueil et le secrétariat : 33, 29 m²
- Le bureau de la Directrice, la bibliothèque et le matériel de détermination botanique : 21,52 m²
- La salle de réunion et l'herbier : 35, 13 m²

Des aménagements sont prévus afin de rendre l'herbier fonctionnel. Des réunions de travail avec la Ville de Fort-de-France devront permettre une adaptation optimale des locaux rénovés au Parc Aimé CESAIRE.

La serre

D'une surface de 170 m², elle est équipée d'un système d'irrigation modulable et d'ombrières.

Mobilier :

- un placard de rangement du matériel de jardinage
- huit tables métalliques pour supporter les pots de cultures

3. Matériel de bureautique et scientifique

Matériel informatique :

- deux ordinateurs de bureau HP compact, avec graveur DVDRW
- deux ordinateurs portables HP 6730b Compact avec leur système d'accueil
- deux écrans plats (TFT 17 pouces)
- 2 hauts parleurs (JBL et LABTEC)
- deux onduleurs
- deux multiprises/protection des surtensions
- trois disques durs externes
- des logiciels (une licence Quarkxpress 6.5, une licence Ciel compta, une licence Ciel association, une licence Mapinfo, 2 licences Office Pro 2003, 2 licences Office basic 2007, 2 licences XP professionnel)
- une licence 3 ans antivirus Bitdefender (pour les 4 ordinateurs)
- une imprimante Epson stylus 3000

Matériel scientifique :

- un appareil photo CANON EDS 300 D et deux objectifs 28 mm et 100 mm
- un GPS Explorist 200
- une loupe trinoculaire zoom 7x
- une loupe Steinhel
- une paire de jumelle LEICA

- une boussole clinomètre tandem
- deux compteurs numéroteurs
- un planimètre Placom KP 90N
- un altimètre baromètre
- un topomètre de ceinture
- petit matériel scientifique (bobine fil, boîtier ruban, scalpels, pinces, etc.)

Matériel de bureau :

- un téléphone duo
- un téléphone portable
- une perforatrice
- une cisaille
- un photocopieur Ricoh Aficio 2018
- un fax Canon B160
- un vidéoprojecteur Epson EMP 54
- un magnétophone SONY

Equipement de bureau :

- deux bureaux
- une desserte informatique
- six tables de réunion rectangulaires et deux tables demi-lune
- vingt chaises visiteurs
- un fauteuil de direction
- une chaise de secrétariat
- placards muraux de rangement

Equipement cartographique :

- neuf cartes IGN 1/25 000
- un CD CARTO Exploreur 3 : cartes IGN Martinique 1/25 000
- un DVD avec l'ensemble des données sphère écologie IGN relatives aux Antilles françaises (convention FCBN).

Equipement pour l'herbier :

- un réfrigérateur
- plaques métalliques pour presser les échantillons
- une étuve électrique

V. Partenariats

Certaines missions sont à mener en collaboration avec des Partenaires.

La Ville de Fort-de-France est pour l'instant le seul Partenaire, dans la mission de conservation *ex situ* : mise à disposition du terrain de la serre ; mise à disposition du personnel et d'une partie de la logistique de fonctionnement de la serre. En contrepartie, le CBM_Q lui apporte son expertise pour le choix d'espèces ornementales destinées aux aménagements publics.

Des partenariats sont envisagés pour l'avenir, dans la réalisation des missions de conservation, avec : le Conseil Régional ; le Conseil Général ; le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ; l'Office National des Forêts ; le Parc Naturel Régional ; certaines Municipalités.

D. Territoire d'agrément et appellation sollicités

Territoire d'agrément sollicité

La Martinique a la particularité d'être une île, région monodépartementale, en position centrale dans l'archipel des Petites Antilles. Une nouvelle collectivité, unique, sera mise en place en 2014.

Le territoire d'agrément sollicité est celui de la Martinique.

Certaines investigations et recherches pourront cependant concerner les îles voisines (Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Dominique, Guadeloupe), voire l'ensemble des Petites Antilles et même le Bassin Caraïbe.

Appellation sollicitée : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE MARTINIQUE (CBNM_Q).